Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260921-DEL2650-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2650

OBJET :

Conventions pluriannuelles relatives aux missions facultatives du centre de gestion du Morbihan

Nombres de membres

en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Vote
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

Membres présents : AUDO D, JEHANNO M-T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, LE BOULH C, DENECE N,LE FRESNE B,JEHANNO R,DECORTE A, POTEL M, PÉRESSE A, ALLANIC JM

Membre arrivé en cours de séance : M.NIKOLOVKI arrivé à 20 h 19, au cours de la délibération DEL2646

Membres absents excusés ayant donné procuration : JEGONDAY J (pouvoir à Mickaël POTEL)

Membres absents excusés :LENET K

Secrétaire de la séance : Mickaël POTEL

Date de la convocation **:** 12 septembre 2026

Dans le cadre des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan, la commune de Crédin a conventionné certaines prestations.

Ces conventions pluriannuelles arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

À la suite d'une délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Morbihan en date du 8 juillet, de nouvelles conventions ont été adoptées pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pluriannuelles suivantes :
  - La convention cadre de moyens
  - La médecine professionnelle et préventive
  - L'inspection en santé sécurité au travail
  - Le remplacement d'agents/intérim
  - La délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité
  - L'archivage et pré-archivage numérique

- Dit que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan